

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 20 janvier 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Moselle

NOR : JUSF2302194A

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la Jeunesse de Moselle,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Moselle.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Moselle les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- Titulaire : Madame Victoire SELVANAYAGOM
- Suppléant : Monsieur Khaled CHENNOUFFI

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

Titulaires : Madame Laurence CHAZAL
Madame Anaïs MARTINE

Suppléants : Madame Jackie BEYER
Madame Corinne PEREIRA

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

Titulaire : Monsieur Riad SMONDEL

Suppléant : Monsieur Franck BELLEIL

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Intercro):

Titulaires : Madame Sylvie DOYON
Madame Nathalie BARILLET

Suppléants : Madame Sylvie ROBINET
Madame Noémie KALUZNY

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 20 janvier 2023

Le directeur territorial de la PJJ Moselle

Jérôme LUCIEN

